

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 2 du 6 janvier 2023

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 3

ARRÊTÉ N° 3127/ARM/DCSCA/SDDIEJ/BREG

portant création du cercle interarmées ouest de la base de défense d'Île-de-France.

Du 13 décembre 2022

ARRÊTÉ N° 3127/ARM/DCSCA/SDDIEJ/BREG portant création du cercle interarmées ouest de la base de défense d'Île-de-France.

Du 13 décembre 2022

NOR A R M E 2 2 0 2 9 0 3 A

Pièce(s) jointe(s) :

Une annexe.

Texte(s) abrogé(s) :

- [Arrêté N° 5472/ARM/DCSCA/SD_REJ/BREG du 12 décembre 2017 portant dissolution du cercle de la base de défense d'Île-de-France - Versailles-Satory et changement de dénomination du cercle de la base de défense d'Île-de-France - Rambouillet-Saint-Cyr-l'École.](#)
- [Arrêté N° 5471/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG du 03 septembre 2012 portant création du cercle du groupement de soutien de la base de défense de Villacoublay.](#)
- [Arrêté N° 3504/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG du 06 juin 2012 portant création du cercle du groupement de soutien de base de défense de Saint-Germain-en-Laye.](#)

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM [564](#).

Référence de publication :

Le ministre des armées,

Vu le code de la défense, notamment ses articles R. 3412-1 et R. 3412-6 ;

Vu le décret N° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement (JO n° 174 du 28 juillet 2005, texte n° 3) ;

Vu le décret N° 2009-1178 du 5 octobre 2009 portant organisation de l'administration centrale du ministère de la défense (JO n° 231 du 6 octobre 2009, texte n° 19) ;

Vu l'arrêté du 05 août 2011 relatif à l'organisation et au fonctionnement des cercles et des foyers des armées créés en application de l'article R. 3412-6 du code de la défense (JO n° 192 du 20 août 2011, texte n° 2) ;

Vu l'arrêté du 28 février 2019 portant organisation du service du commissariat des armées (JO n° 59 du 10 mars 2019, texte n° 13),

Arrête :

Art. 1er. Le cercle interarmées ouest de la base de défense d'Île-de-France est créé.

Art. 2. Le cercle interarmées ouest de la base de défense d'Île-de-France est un cercle mixte interarmées constitué au sein de la base de défense d'Île-de-France.

Art. 3. Le cercle interarmées ouest de la base de défense d'Île-de-France assure au profit de ses membres de droits et membres adhérents des prestations de restauration, d'hébergement, de débit de boissons, de vente d'articles divers, de services et d'activités de loisirs et sur décision de son conseil d'administration concourt à organiser des manifestations au bénéfice des associations agréées d'anciens combattants.

Art. 4. Le cercle de la base de défense de Versailles, le cercle du groupement de soutien de la base de défense de Saint-Germain-en-Laye et le cercle du groupement de soutien de la base de défense de Villacoublay sont dissous.

Art. 5. Les biens, droits et obligations de ces cercles sont dévolus au cercle interarmées ouest de la base de défense d'Île-de-France.

Le cercle interarmées ouest de la base de défense d'Île-de-France est désigné organisme liquidateur du cercle de la base de défense de Versailles, du cercle du groupement de la base de défense de Saint-Germain-en-Laye et du cercle du groupement de soutien de la base de défense de Villacoublay.

Art. 6. Le cercle interarmées ouest de la base de défense d'Île-de-France comprend des unités de gestion (UG) détaillées en annexe.

Art. 7. Sont abrogés :

- l'arrêté N° 5472/ARM/DCSCA/SD_REJ/BREG du 12 décembre 2017 portant dissolution du cercle de la base de défense d'Île-de-France - Versailles-Satory et changement de dénomination du cercle de la base de défense d'Île-de-France-Rambouillet - Saint-Cyr-l'École ;
- l'arrêté N° 5471/ARM/DCSCA/SD_REJ/BREG du 03 septembre 2012, portant création du cercle de groupement de soutien de la base de défense de Villacoublay ;
- l'arrêté N° 3504/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG du 6 juin 2012 portant création du cercle du groupement de soutien de base de défense de Saint-Germain-en-Laye.

Art. 8. Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre des armées et par délégation :

*Le commissaire général de 1^{ère} classe,
directeur central du service du commissariat des armées,*

Philippe JACOB.

ANNEXE

ANNEXE.
LISTE DES UNITÉS DE GESTION.

Cercle ouest de la base de défense d'Île-de-France
UG Versailles
UG Rambouillet
UG Lycée militaire de Saint-Cyr-l'École
UG Base aérienne 107 - Villacoublay
UG 8 ^e régiment de transmissions
UG interarmées